

27/11/2024

**Conseil
Communautaire
LES POINTS
ESSENTIELS**

Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 27 novembre à 19h. 12 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.

Convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport à destination de la station des Monts Jura

Les élus s'investissent pour faire des Monts Jura une destination touristique attractive et mettent en place une structuration de l'offre. Dans un souci de respect de l'environnement et d'une meilleure accessibilité, ils ont décidé d'approuver le principe de la délégation par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex au Syndicat mixte des Monts-Jura (SMMJ) de l'exercice d'une partie de sa compétence relative à l'organisation et la gestion du service de transport entre les sites des Monts Jura, à compter du 21 décembre 2024 et jusqu'à la fermeture de la station, prévue le 30 mars 2025.

Concrètement, cette convention permettra de mettre en place un service gratuit, ouvert à tous et spécifique de navettes de transport de voyageurs entre les sites de Lélex, Mijoux et La Vattay. Ce service proposera un minimum de 10 allers-retours par jour de l'ouverture à la fermeture de la station Monts Jura, permettant ainsi aux touristes de délaissier leurs voitures pour relier ces différents sites.

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex indemniserà le SMMJ à hauteur des frais engagés et nécessaires à la mise en place du service dans la limite du montant estimé à 35 500 €.

Convention de financement avec les TPG pour l'exploitation de deux dessertes régionales de transports publics des lignes 40 à Pougny et 52 à Versonnex

Les élus agissent pour augmenter l'offre de transport dans le Pays de Gex et ont ainsi décidé de renouveler la contractualisation, dont le terme était fixé à décembre 2024, qui lie la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et les TPG pour la poursuite de l'exploitation de la ligne 40 jusqu'à Pougny-Gare et de la ligne 52 jusqu'à Versonnex-Village.

Cette convention fixe l'itinéraire et les horaires de la ligne 40 et de la ligne 52, ainsi que les modalités d'exploitation et la tarification en vigueur. Elle détermine également les coûts d'exploitation et frais de gestion des extensions vers la France. Ces données demeurent identiques aux derniers avenants signés pour chaque ligne :

- Ligne 40 de Chancy jusqu'à l'arrêt Pougny-Gare : 10 allers-retours quotidiens en semaine, qui sont entièrement pris en charge par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour un coût forfaitaire de 28 000 CHF HT.

- Ligne 52 de l'arrêt Collex-Bossy jusqu'à l'arrêt Versonnex, village: 14 allers-retours en semaine et deux allers-retours le samedi, qui sont entièrement pris en charge par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour un coût forfaitaire de 89 171 CHF HT.

À noter que ces deux lignes ne rentrent pas dans le cadre de la délégation de compétences du GLCT Transport car elles se situent majoritairement en Suisse.

Parkings-Relais (P+R) : acquisition de 40 places de stationnement dans le parking du Jura à Gex

Dans le cadre de la poursuite de leurs actions pour le développement des transports publics sur le territoire et du Schéma directeur des parkings P+R, les élus ont approuvé l'acquisition, auprès de la Mairie de Gex, de 40 places de stationnement à destination d'une utilisation P+R dans le parking du Jura pour un montant de 994 695 euros HT, soit 1 193 634 euros TTC augmenté des frais d'acte.

La signature de l'acte est prévue en janvier 2025 et le Conseil communautaire délibérera notamment, lors d'une future séance, sur la tarification applicable aux abonnés P+R et les charges d'exploitations du parking de Gex.

Cette décision marque une nouvelle action dans la mise en œuvre du schéma P+R adopté par les élus.

Projet de liaison piétons-cycles Gex - Ferney-Voltaire : acquisition d'emprises foncières privées sur les Communes de Cessy et de Ségny

Les élus œuvrent pour favoriser la mobilité douce sur le territoire et une nouvelle avancée est à noter sur le projet de liaison piétons-cycles Gex-Ferney-Voltaire. La réalisation de ce projet nécessite en effet des acquisitions foncières de la part de l'Agglomération et c'est dans ce cadre que cette dernière a acquis une parcelle de 189 m² sur la commune de Cessy et deux parcelles de respectivement 23 m² et 438 m², sur la commune de Ségny pour un montant total de 49 151,20 euros.

Ce projet de longue haleine voit ainsi une étape supplémentaire dans l'optique de sa finalisation afin de constituer un nouvel axe fort des mobilités douces pour les trajets domicile-travail en vélo.